

# Le sachet de chips n'est plus un repas



Sud Presse\* - 31 Jan. 2018  
Pagina 19

\* La Meuse - Luxembourg, Nord Eclair - Mouscron, Nord Eclair - Tournai, La Meuse - Namur, La Meuse - Basse Meuse, La Capitale Brabant Wallon, La Capitale, La Nouvelle Gazette - Centre, La Nouvelle Gazette - Charleroi, La Meuse - Liège, La Meuse - Huy Waremme, La Province, La Nouvelle Gazette - Entre Sambre et Meuse, La Meuse - Verviers

Une bonne alimentation est l'un des éléments essentiels d'une excellente condition physique. Et cette condition ne semble pas toujours respectée à l'armée, à en croire la députée Kattrin Jadin (MR) qui a interpellé le ministre de la Défense, Steven Vandeput : « Il me revient que des militaires ne reçoivent parfois pour manger qu'un simple sachet de chips lorsqu'ils prennent l'avion pour un voyage de service. Ce « repas » serait pris en compte comme un repas complet et aucun défraiement ne serait octroyé pour un sandwich ou autre une fois au sol ».

Pas une généralité

Le ministre ne réfute pas : « Les instructions pécuniaires actuelles prévoient que les militaires ne reçoivent pas d'indemnité de repas s'ils reçoivent un snack ou une friandise pendant le vol ». Steven Vandeput précise toutefois que la situation est en passe de changer : « Ce texte a été revu fin décembre 2017 afin d'octroyer aux militaires une indemnité si aucun repas consistant n'est servi ».

Au SLPF-Défense, on indique que les cas cités par la députée libérale ne constituent nullement une généralité. Loin de là.

« En fait, cela dépend de la durée du vol. Pour les plus longs trajets, il y a un catering prévu », relève Edwin Lauwereins, président du syndicat. Quant à la modification de décembre, elle pourrait encore être améliorée. « Le but de ce changement était de nous aligner sur les autres armées. Il demeure toutefois deux problèmes », souligne le syndicaliste.

Selon le grade

D'une part, le montant de l'indemnité versée est lié au grade. « Prenez le cas de trois militaires qui partent ensemble en mission à l'étranger. Le soldat recevra de quoi prendre « un spaghetti » tandis que l'officier pourra prendre en plus entrée et dessert. Cela ne va pas », juge Edwin Lauwereins. D'autre part, l'indemnité prévue est moindre que celle versée aux fonctionnaires des Affaires étrangères dans les mêmes circonstances.

Le dossier n'est pas définitivement clos. « L'autorité nous a promis de revenir dessus en 2020 », conclut le responsable syndical.

Y.H.

Y.H.

Copyright © 2017 Sud Presse. Alle rechten voorbehouden